

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 5

pouvoir : 7

ayant pris part à la

délibération : 6

date de la convocation :

24 juin 2025

SEANCE DU 30 JUIN 2025

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors la réunion du 24 juin 2025, le comité syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le comité syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin 2025 à seize heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2025/06 N°5

Objet de la Délibération :

Décisions modificatives (DM)

Présents : Mme N.COYARD, MM. D.MOUSSA, B.LE FRANCOIS, P.PICHAVANT, B.GOEURIOT,

Excusés : MM. J-P.COLIN, S.OBARA

Pouvoir : S.OBARA à D.MOUSSA

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2025/03 n°6 du 25 mars 2025 adoptant le BP 2024 du budget principal,

Vu la délibération 2025/03 n°7 du 25 mars 2025 adoptant le BP 2024 du budget annexe,

Considérant les remarques faites par le service de Gestion Comptable lors de sa prise en charge de nos budgets primitifs 2025 ;

2 points concernant le BP 2025 du budget annexe :

- Notre budget est déséquilibré en investissement, or nous avons l'obligation d'équilibrer nos budgets par section. Il convient de procéder à un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour revenir à l'équilibre.
- Nous avons une discordance de 3 centimes en report au 002. Il convient prendre une délibération pour en tenir compte lors de notre passage au CFU et de modifier le report cumulé en ce sens.

1 point concernant le budget principal :

- Nous avons une discordance de 2 192.73 € en report au 002. Il convient de rectifier le report en ce sens.

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'apporter les modifications suivantes afin d'ajuster les budgets primitifs 2024 :

Budget annexe M4 :

	Désignation	Sens	Chapitre	Section	Modification à apporter
1	023 « virement à section de d'investissement »	Dépense	023	fonctionnement	+ 366 804.91 €
2	021 « virement de la section de fonctionnement »	Recette	021	investissement	- 366 804.91 €
3	002 « Résultat de fonctionnement reporté »	Recette	002	fonctionnement	0.03 €

Les nouveaux montant au BP suite à la décision modificative seraient donc les suivants :

		Sens	Chapitre	Section	Nouveau montant au BP
1	023 « virement à section de d'investissement »	Dépense	023	fonctionnement	366 804.91 €
2	021 « virement de la section de fonctionnement »	Recette	021	investissement	366 804.91 €
3	002 « Résultat de fonctionnement reporté »	Recette	002	fonctionnement	1 098 629.45 €

Budget principal M57

	Désignation	Sens	Chapitre	Section	Modification à apporter
1	002 « Report du résultat de fonctionnement »	Recette	002	fonctionnement	+ 2 192.73 €
2	002 « Report du résultat de fonctionnement »	Dépense	002	fonctionnement	-0.21 €

Les nouveaux montant au BP suite à la décision modificative seraient donc les suivants :

		Sens	Chapitre	Section	Nouveau montant au BP
1	002 « Report du résultat de fonctionnement »	Recette	002	fonctionnement	2 192.73 €
2	002 « Report du résultat de fonctionnement »	Dépense	002	fonctionnement	0

PRECISE le suréquilibre de la section de fonctionnement initial permet d'ouvrir les crédits pour compenser le déséquilibre de la section d'investissement.

PRECISE que les résultats après application des décisions modificatives seront les suivants :

Budget annexe :

Résultat dépenses fonctionnement : 9 833 976.70 €

Résultat recettes fonctionnement : 10 046 412.95 €

Résultat dépenses investissement : 2 825 219.68 €

Résultat recettes investissement : 2 825 219.68 €

Budget principal :

Résultat dépenses fonctionnement : 3 511 041.70 €

Résultat recettes fonctionnement : 3 513 234.43 €

Résultat dépenses investissement : 0 €

Résultat recettes investissement : 0 €

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME

Le Président,
Dominique MOUSSA

